AR Prefecture
082-218200871-20261105-DELIB2-DE
Reçu le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre 2026 à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Marie-Laurence PRAISSAC, Sonia PARRIEL, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigittte DELCASSE

Excusé : - Absent : Thomas PIERRICK

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 2 : Cession bâtiment

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 22 mai 2025 et du 17 juillet 2025 actant la cession des biens immobiliers CE 76 et CE 536 de la commune à la SCI BSM IMMOBILIER pour un montant de 215 000€.

Par acte de substitution en date du 2 Novembre 2025, la société dénommée « SCI MONTAUBAN » représentée par son gérant Monsieur Christophe MASSARDY se substitue pour l'acquisition des biens immobiliers CE 76 et CE 536 à la société dénommée « SCI BSM IMMOBILIER » représentée par son président Monsieur Laurent NOEL

La communication de cette substitution d'acquéreur a été transmise à la commune le 19 octobre 2026. Le conseil municipal se doit d'entériner cette substitution par délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'acte de substitution de la « SCI BSM IMMOBILIER » représentée par son président Monsieur Laurent NOEL par la société dénommée « SCI MONTAUBAN » représentée par son gérant Monsieur Christophe MASSARDY pour l'acquisition des biens immobiliers CE 76 et CE 536 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 5 novembre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE LAFRANÇAISE TARN ET GARONNE

Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Colette VERDOUX

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 09/11/2026 11:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/86548